

**COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023  
CONVOCATION DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023**

Le 8 février 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

**PRÉSENTS :**

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET, Mme DELTOUR

**PROCURATION :**

Mme BROUTIN à M CHOCRAUX

**ABSENT EXCUSÉ :**

M OLIVE

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

**DÉLIBÉRATION N°09/2023**

**Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département  
- volet soutien aux initiatives culturelles**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 selon lequel le Maire, peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat exercer certaines attributions ;

Vu la convention de partenariat signée avec le Département du Nord et la Maison Départementale de Personnes Handicapées du Nord, pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap ;

Considérant que dans le cadre des fonds de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie, le Département du nord souhaite accompagner les initiatives culturelles pour lutter contre l'isolement des publics fragiles et vulnérables.

Considérant la volonté de la commune de programmer des spectacles à destination de nos aînés et des personnes fragiles en situation de handicap au sein du béguinages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, (18 voix pour) décide de solliciter un financement auprès de Monsieur le Président du Département du Nord dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives culturelles pour 4 journées de diffusion de spectacle, à hauteur de 4000 euros.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



**DATE DE PUBLICATION : 14/02/2023**

**DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 14/02/2023**